

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi sept août deux mille vingt-trois à vingt heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire
 M. Paul-Égide Bourdages, conseiller
 M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
 Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère
 M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est absent : M. Sylvain Bourque, conseiller
 M. Joshua Burns, conseiller

Est aussi présente : M. Vital Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux.

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023;
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 juillet 2023;
5. Comptes et finances pour approbation;
6. Correspondance;
7. Rapport du maire sur les faits saillants 2022;
8. Mise à jour du plan des mesures d'urgence;
9. Projet portes centre sportif – annulation mandat installation;
10. Projet portes centre sportif – mandat installation;
11. Déplacement boîtes aux lettres - autorisation Poste Canada;
12. Embauche responsable service à la clientèle et locations des salles;
13. Regroupement d'assurance collective Estrie-Montérégie;
14. Bris d'un tracteur à gazon;
15. Système de climatisation – centre communautaire;
16. Mandat d'étude géotechnique;
17. Compteur d'eau;
18. Auscultation de chaussées;
19. Réparation toiture de la Neigière;
20. Inscription au congrès loisir municipal;
21. Autre(s) sujet(s) :
 - 21.1 Fin d'emploi Directeur service incendie;
22. Suivi dossier des élus;
23. Période de questions;
24. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 023-08-575

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Maude Brinck-Poirier propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 21, autres sujets, ouvert.

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-08-576

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

Il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-08-577

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 JUILLET 2023

Il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 juillet 2023 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-08-578

5. COMPTES / FINANCES POUR APPROBATION

Il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de juillet 2023 soient acceptés pour un montant global de 387 848.84 \$. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Unanimité.

6. CORRESPONDANCE

Approbation du règlement 322-2023 ayant pour objet la mise en place d'un programme d'aide au secteur résidentiel sur le territoire de la municipalité de Caplan.

7. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2022

Le maire, Mme Lise Castilloux fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, tel que vérifié par la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton;

Ce rapport sera publié sur le site Internet de la Municipalité;

RÉSOLUTION 023-08-579

8. MISE À JOUR DU PLAN DES MESURES D'URGENCE

Considérant qu'il est nécessaire de faire une mise à jour complète du plan d'alerte et de mobilisation pour les mesures d'urgence;

Considérant l'organigramme mis à jour temporairement en date du 7 août 2023;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la mise à jour temporaire de l'organigramme du plan d'alerte et de mobilisation des mesures d'urgence déposé à cette séance;

Qu'une mise à jour officielle et complète soit débutée en septembre prochain;

Adopté.

RÉSOLUTION 023-08-580

9. PROJET PORTES CENTRE SPORTIF – ANNULATION MANDAT INSTALLATION

Considérant le projet de réfection des portes du centre sportif;

Considérant que l'entrepreneur mandaté aux travaux avise la Municipalité de l'impossibilité d'accomplir son mandat;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte que le mandat d'installation des portes au centre sportif soit annulé et soit sans frais, avec l'entrepreneur « Les Toitures de la Baie »;

Que cette résolution annule et remplace la résolution 023-04-483.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-08-581

10. PROJET PORTES CENTRE SPORTIF – MANDAT INSTALLATION

Considérant le projet de réfection des portes du centre sportif;

Considérant que les travaux à effectuer doivent se faire par des ressources externes;

Considérant la recommandation du directeur général par intérim d'accepter l'offre de prix reçu de « Dexta Construction Inc. »;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte l'offre de prix reçu de Dexta Construction Inc. au montant de 9 849.91 \$ \$, excluant les taxes.

Que le directeur général par intérim soit autorisé à signer tous documents en lien avec le présent dossier.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-08-582

11. DÉPLACEMENT BOITES AUX LETTRES - AUTORISATION POSTE CANADA

Considérant que poste Canada met à la disposition de nos citoyens des boites aux lettres;

Considérant qu'un des citoyens ayant sur sa propriété une boîte aux lettres et désire mettre fin à ce service

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité autorise Poste Canada à installer à ses frais sur le terrain de la halte routière lesdites boites aux lettres.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-08-583

12. EMBAUCHE RESPONSABLE SERVICE À LA CLIENTÈLE ET LOCATIONS DES SALLES

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée dans le processus d'engagement d'une personne responsable du service à la clientèle et des locations de salles;

Considérant le suivi du comité de sélection au processus (test, entrevues);

Considérant que le comité de sélection a fait une recommandation au conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la recommandation du comité de sélection et procède à l'embauche d'un ou une responsable du service à la clientèle et des locations de salles de la Municipalité de Caplan, selon les modalités de l'offre d'emploi.

Que les conditions d'embauche soient établies selon l'échelon retenu et les modalités de travail définies.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-08-584

13. REGROUPEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE ESTRIE-MONTÉRÉGIE

Considérant que conformément *au Code municipal* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la municipalité de Caplan et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029 ;

Considérant que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

Considérant que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Considérant que la Municipalité souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récite au long ;

Que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

Que l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

Que la Municipalité de Caplan mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

Que la Municipalité de Caplan s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité de Caplan durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

Que la Municipalité de Caplan s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-08-585

14. BRIS D'UN TRACTEUR À GAZON

CONSIDÉRANT que le tracteur à gazon de marque Kubota est défectueux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général par intérim;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte la recommandation du directeur général et procède à l'achat d'un nouveau tracteur à gazon.

Que la dépense soit affectée au budget courant.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-08-586

15. SYSTÈME DE CLIMATISATION – CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que deux des trois unités de climatisation sont hors fonction;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général par intérim;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte la recommandation du directeur général par intérim et procède à l'achat de trois nouvelles unités de climatisation;

Que le directeur général par intérim soit mandaté afin de procéder à ces achats en favorisant le plus bas prix.

Que la dépense soit affectée au budget courant.

Adopté

RÉSOLUTION 023-08-587

16. MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT que le conseil a résolu de procéder à l'assainissement des eaux usés;

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique est nécessaire avant de faire le choix quant à l'endroit idéal pour construire les bassins de décantation;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre sur invitation fut adressée à plusieurs soumissionnaires potentiels;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Tetra Tech, firme retenue pour l'analyse de ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte la recommandation de la firme Tétr Tech et accorde ce mandat à la firme LER Inc. au montant de 48 101.02 \$ plus taxes applicables.

Que le directeur général par intérim soit autorisé à signer tous documents en lien avec le présent dossier.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-08-588

17. COMPTEUR D'EAU

CONSIDÉRANT que le conseil a mis en place une stratégie municipale d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT que l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau permet à la municipalité de répondre à un critère pour l'obtention de subvention du programme d'Infrastructure municipales d'eau (PRIMEAU 2023)

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil autorise le directeur général par intérim à procéder à un appel d'offre sur invitation.

Que la dépense soit imputée aux surplus accumulés.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-08-589

18. AUSCULTATION DE CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT que la municipalité, dans le cadre du plan de renouvellement de conduite d'aqueduc, d'égout sanitaires et de chaussées, la municipalité doit faire l'inspection annuellement d'un certain nombre de kilomètres de chaussée;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte la soumission déposée par la firme Groupe Trifide au montant de 11 629.08 \$ plus taxes applicables.

Que la dépense soit imputée aux surplus accumulés.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-08-590

19. RÉPARATION TOITURE DE LA NEIGIÈRE

CONSIDÉRANT l'état actuelle de la toiture de la Neigière;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir cette infrastructure municipale en bon état;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le directeur général par intérim soit autorisé à procéder à un appel d'offre par invitation auprès d'au moins deux soumissionnaires;

Que le conseil municipal accepte qu'une demande de subvention soit adressée à la MRC Bonaventure.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-08-591

20. INSCRIPTION AU CONGRÈS LOISIR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le congrès annuel du loisir municipal se tiendra du 26 au 29 septembre 2023 à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur des loisirs souhaite participer à ce congrès dans le but d'améliorer sa performance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte la recommandation du coordonnateur des loisirs, libère le coordonnateur des loisirs et défraie les coûts liés à cet événement.

Adopté.

21. AUTRE(S) SUJET(S) :

RÉSOLUTION 023-08-592

21.1 FIN EMPLOI DIRECTEUR SERVICE INCENDIE

Considérant le rapport du directeur général concernant la suspension du directeur du service incendie, il y a lieu, après enquête et pour des motifs de sécurité publique pour les personnes et des biens, de confirmer ses recommandations;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal confirme la suspension depuis le 5 août 2023 du Directeur du service incendie et met fin immédiatement à ses fonctions ainsi qu'à son emploi à la municipalité, et l'avise conformément à la loi par la présente résolution;

Que Mme Marie-Josée Arsenault soit nommée directrice du service incendie par intérim.

Adopté.

22. SUIVI DOSSIERS DES ÉLUS

Chacun des élus présents fait un résumé de leurs dossiers.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions furent émises.

RÉSOLUTION 023-08-593

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Mme Maude Brinck-Poirier la séance est levée.

Il est 20 h 37.

Unanimité.